



# Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale  
8 septembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

## Comité des droits de l'enfant

### Cinquante-troisième session

#### Compte rendu de la deuxième partie (publique)\* de la 1501<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais Wilson, Genève, le vendredi 29 janvier 2010, à 17 h 40.

*Présidente:* M<sup>me</sup> Lee

## Sommaire

Adoption du rapport de la cinquante-troisième session du Comité

Clôture de la session

---

\* Il n'a pas été établi de compte-rendu pour la première partie (close) de la réunion.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des réunions publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

*La seconde partie (publique) de la réunion est ouverte à 17 h 40.*

**Adoption du rapport de la cinquante-troisième session du Comité (CRC/C/53/3)**

1. **La Présidente** déclare que, lors de sa cinquante-troisième session, le Comité a examiné huit rapports périodiques (Burkina Faso, Cameroun, Équateur, El Salvador, Mongolie, Norvège, Paraguay et Tadjikistan) présentés en application de l'article 44 de la Convention, les rapports initiaux de l'Équateur, d'Israël, du Lichtenstein et de la Mongolie présentés en application de l'article 8 du Protocole facultatif sur la situation des enfants impliqués dans les conflits armés, et les rapports initiaux d'El Salvador, de l'Équateur, de l'Estonie et de la Mongolie présentés en application de l'article 12 du protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie mettant en scène des enfants.
2. Elle indique que, sauf objections, elle considérerait que le Comité souhaite adopter les observations finales relatives à tous les rapports qu'il a examinés.
3. *Il en est ainsi décidé.*
4. Au cours de cette session, outre l'examen des rapports et l'adoption des observations finales, le Comité a adopté le rapport final et les recommandations de la cérémonie de commémoration du vingtième anniversaire de la Convention qui s'est déroulée à Genève les 8 et 9 octobre 2009.
5. Un certain nombre de membres du Comité ont participé à une réunion organisée sur le thème «Pratiques traditionnelles nuisibles» dans le cadre d'un groupe de travail constitué en collaboration avec le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce groupe de travail avait pour objectif d'ensemble d'établir une collaboration et une coopération plus étroites entre les deux comités et de proposer des stratégies communes de défense des droits des enfants et des femmes. Le Comité prévoit aussi de se réunir pour examiner les moyens d'améliorer ses méthodes de travail.
6. La Présidente déclare que, sauf objection, elle considère que le Comité souhaite adopter le rapport relatif à sa cinquante-troisième session (CRC/C/53/3).
7. *Il en est ainsi décidé.*
8. **M. Krappmann** (Rapporteur) note qu'en raison du fait que les travaux ont eu lieu au sein de deux instances, les observations finales ont été très nombreuses, ce qui a nécessité plus de temps pour les discussions, le remaniement de certains paragraphes et les adoptions finales, en conséquence de quoi le Comité a considérablement réduit ses activités supplémentaires.
9. Une réunion a eu lieu avec des représentants du Bureau international catholique de l'enfance (BICE) en vue de collecter des milliers de signatures de la part d'organisations et de particuliers pour soutenir l'Appel mondial pour une nouvelle mobilisation en faveur de l'enfance, qui a été lancé dans le cadre de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la Convention.
10. Certains membres du Comité ont participé à la présentation publique de la Déclaration de Dublin, initiative de membres d'organismes des Nations Unies créés par traités agissant à titre personnel et visant à réformer les organismes ainsi créés. Le Comité a également tenu une réunion avec Save the Children Sweden consacrée à un examen projeté de l'impact des observations finales du Comité dans le domaine de la mortalité et de la santé des enfants.

**Clôture de la session**

11. **La Présidente** déclare la cinquante-troisième session du Comité des droits de l'enfant close.

*La séance est levée à 17 h 45.*